

SPINABAD 2022

Règlement particulier du tournoi

Article 1 : Règlement Général des Compétitions

Ce tournoi, autorisé sous le numéro n°, est ouvert à tous les licenciés de la FFBaD ainsi qu'aux joueurs étrangers avec l'accord de leur fédération et sous réserve de la production d'un document attestant qu'ils sont en règle avec cette fédération.

Il se déroulera selon le « Règlement Général des Compétitions » de la fédération française de badminton.

Article 2 : Acceptation

L'inscription au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Les juges arbitres sont proposés par le comité d'organisation et validés par la ligue et la FFBaD. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Article 3 : Catégories, disciplines, et séries

Le tournoi est ouvert dans les catégories **adulte (senior), benjamin et minime**.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans leur catégorie ou dans une catégorie supérieure. Un joueur benjamin ne peut pas jouer dans la catégorie adulte.

L'inscription dans 2 catégories différentes n'est pas autorisée.

Par exemple l'inscription d'un joueur en simple hommes en minime et en double hommes benjamin ou senior n'est pas possible.

Les disciplines sont les suivantes : simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames, et doubles mixtes. **Dans les catégories jeunes , le double mixte n'est pas ouvert.**

Les séries seront :

- N1/N2 ; N3/R4 ; R5/R6 ; D7/D8 ; D9/P pour les adultes,
- benjamin et minimes pour les catégories jeunes.

Le tournoi n'est pas ouvert aux joueurs dont la cote est supérieure aux seuils suivants à la date et sous réserve des dispositions mentionnées ci-après:

| Discipline | SH | SD | DH | DD | Mx |
|------------|------|------|------|------|------|
| Seuil | 5100 | 5100 | 4000 | 6000 | 3300 |

Toutefois, si entre le moment de l'inscription et la date de prise en compte des cotes définitives (date fixée ci-après), la cote du joueur évolue et dépasse le seuil, le comité d'organisation se laisse la possibilité d'accepter ou de refuser l'inscription du joueur, notamment en tenant compte de l'importance du dépassement.

Les classements et CPPH des joueurs seront pris à la date du **27 mai 2022**.

Les joueurs ayant un CPPH inférieur à 1/16e du CPPH le plus élevé des joueurs du tableau devront s'inscrire dans la série inférieure si le classement le permet et s'il reste de la place. Sinon, leur inscription sera refusée.

De façon à éviter ces cas de figure, et pour assurer un niveau homogène dans les tableaux, dans les séries D7/D8 et R5/R6, un joueur ou une paire ne peut pas s'inscrire dans une série s'il y a plus d'un classement d'écart entre la série et le classement du joueur ou d'un joueur de la paire.

Par exemple, un joueur D8 en simple ne peut pas s'inscrire en R5/R6. Un joueur D7 peut.

Une paire R6-D8 en DH ne peut pas s'inscrire en R5-R6. Une paire D7/D7 peut.

Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix » dans les tableaux de doubles, uniquement dans la série correspondant à son classement.

Par exemple, un joueur D7 en double au choix ne peut pas s'inscrire dans le tableau de double R5/R6.

Les joueurs pourront s'inscrire au maximum dans 2 tableaux. Toutefois l'inscription dans les 3 tableaux des séries N1/N2 sera autorisée, **dans la mesure du possible**. Le comité d'organisation pourra obliger les joueurs inscrits sur 3 tableaux à retirer leur inscription dans 1 tableau pour n'en conserver que 2, selon les circonstances, notamment en cas de probabilité pour les joueurs de jouer plus de 8 matchs par jour.

De façon générale, pour assurer un bon déroulement de la compétition, et en particulier, s'il comporte moins de 8 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer un tableau, ou de le fusionner avec un autre.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après l'accord du juge arbitre.

Article 4 : Mode de compétition

Les matchs seront disputés en poules, avec un ou deux sortants puis en élimination directe dans le tableau final.

Les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se feront par courrier ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Eric PETOT

6 rue du docteur Schweitzer, 90000 Belfort

E-mail : cb.epinal@gmail.com

Elles ne seront prises en compte qu'après réception de leur règlement.

En outre, pour tout joueur mineur, l'inscription devra être accompagnée d'un courrier des parents stipulant qu'ils l'engagent à participer à la compétition, et précisant le nom de la personne adulte sous la responsabilité de laquelle il est placé au cours de la compétition.

Le montant des inscriptions est de :

- pour la compétition adulte : **16 euros** pour 1 tableau, **20 euros** pour 2 tableaux et **22 euros** pour 3 tableaux (série N1/N2 uniquement et sous réserve, cf. §3).
- pour les compétitions benjamin et minime : **16 euros** pour 1 tableau et **20 euros** pour 2 tableaux.

Les éventuels retards de règlements qui s'effectueraient le jour du tournoi seront majorés de 2 € par joueur.

La date limite d'inscription est fixée au **27 mai 2022**. Le tirage au sort sera effectué le **2 juin 2022**.

La validation des inscriptions sera effectuée de façon à équilibrer le nombre de participants dans chaque tableau.

Ensuite, des priorités seront données :

- aux groupes de 10 joueurs ou plus s'inscrivant avant le 31 mars 2022,
- à la catégorie adultes ,
- à l'ordre chronologique d'arrivée des inscriptions dans chaque tableau.

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de limiter le nombre de participants dans un tableau ou sur le tournoi afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble de la compétition.

Article 6 : Annulation

Il est rappelé (RGC §2.17) qu'un forfait volontaire consiste, pour un joueur, à ne pas se présenter à une compétition pour laquelle il est inscrit, sans raison valable ou sans prévenir.

Les désistements et forfaits déclarés après la date limite d'inscription ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure (blessures etc) dûment justifié (fournir document justificatif) auprès de l'organisateur.

Article 7 : Volants

Le volant officiel sera le BABOLAT 2.

Il sera vendu dans la salle et devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.

Les volants sont à la charge des joueurs, avec partage équitable entre eux. Les joueurs en incapacité de fournir leur part de volants seront exclus de la compétition.

Les volants seront fournis par le comité d'organisation pour toutes les finales.

Article 8 : Pointage

Tout joueur devra se faire pointer à la table d'accueil en présentant sa licence compétition dès son arrivée. L'heure de convocation de chaque joueur sera communiquée aux clubs avant le jour de la compétition.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et la durée devra obtenir l'accord du juge arbitre.

Article 9 : Arbitrage

Les matchs seront auto arbitrés. En cas de litige, les joueurs pourront demander l'intervention d'un arbitre.

Le juge arbitre pourra nommer un arbitre, dans la mesure du possible, à chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

En ce qui concerne les demi-finales et finales, l'arbitrage sera assuré, dans la mesure du possible, par des arbitres. Les arbitres seront désignés par les juges arbitres.

Article 10 : Horaires

Les matchs pourront démarrer le matin à 8h00. Les horaires approximatifs figurent à titre indicatif dans le prospectus et seront précisés avec les convocations.

Article 11 : Temps de repos

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes.

Article 12 : Échauffement et coaching

Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont trois minutes maximum pour venir chercher la feuille de match à la table de marque, tester les volants, terminer leur échauffement, et débiter le match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.

Aucun conseil ne doit être donné aux joueurs pendant que le volant est en jeu. Sur les terrains où l'installation des conseillers et entraîneurs n'est pas possible (configuration du terrain), les conseils seront uniquement autorisés pendant les pauses.

Article 13 : Accès aux terrains

L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux juges arbitres, aux arbitres désignés par les juges arbitres, aux membres du comité d'organisation, et aux coachs identifiés dans la limite de 2 et sous réserve de place disponible pour leur installation au bord du terrain.

Article 14 : Couverture médiatique

La compétition est susceptible de faire l'objet d'une couverture médiatique et notamment télévisuelle (retransmission de quelques matchs ...) par la chaîne Vosges Télévision.

Les joueurs, ou leur responsable légal, ainsi que leurs coachs ne s'opposent pas à la diffusion des images ou de tout autre support médiatique sur la compétition : photographies, images, articles etc.

La programmation de certains matchs pourra être modifiée pour tenir compte de ces impératifs, en accord avec le juge arbitre.

Article 15 : Règlement particulier à la salle

Tout volant touchant le plafond sera déclaré faute. Tout volant touchant un élément suspendu, sera à remettre au service dans la limite de trois essais et déclaré faute au cours du jeu.

Les téléphones portables devront être éteints ou mis en silencieux durant toute la durée du tournoi.

Article 16 : Code de conduite

Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

Article 17 : Responsabilités

Le comité décline toutes responsabilités en cas de vol ou pertes dans la salle.

Les joueurs mineurs restent sous l'entière responsabilité de leur responsable légal pendant la durée de la compétition.